

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT SIX  
Le 22 janvier 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUQUELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCABE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 39 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu)

N°2026/N°015

## **OBJET : EAU POTABLE – MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT ROANNAISE DE L'EAU**

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, informe le conseil communautaire que le 26 novembre, Charlieu Belmont Communauté a été consulté pour se prononcer dans le délai de 3 mois sur la proposition d'évolution des statuts du syndicat Roannaise de l'Eau (pour effet au 1er avril 2026) auquel elle a délégué la compétence gestion des milieux aquatiques et risque inondation sur les contrats rive droite et rive gauche de la Loire (Sevelinges Le Cergne Vougy La Bénisson Dieu Briennon) et depuis le 1er janvier 2026 la compétence eau potable (dans la continuité des communes de Sevelinges La Gresle et Vougy).

Conformément à l'article L 5212-7-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Madame la Vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, procède à la lecture de plusieurs extraits du projet de statuts. Il est précisé que l'intégralité dudit projet a été transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, joint à la convocation, et qu'il sera annexé à la présente délibération.

Vu l'arrêté préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au Syndicat mixte « Roannaise de l'Eau ».

Vu le projet de nouveaux statuts de la Roannaise de l'Eau, présenté en annexe

Considérant l'augmentation en conséquence du nombre de délégués siégeant au Comité syndical,

Considérant les prises de compétence eau potable et/ou assainissement par plusieurs établissements publics de coopération intercommunal membres de Roannaise de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la volonté du Président de Roannaise de l'eau et du Bureau Syndical de maintenir une représentativité de ces membres proportionnelle à la population du ou des périmètres d'intervention et au nombre de compétences transférées,

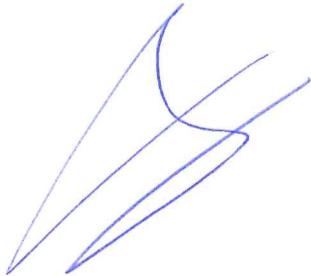
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve les nouveaux statuts de Roannaise de l'Eau, tels que présentés en annexe de la présente délibération,
- dit que les modifications des statuts s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,
- invite le syndicat à l'organisation régulière de rencontres territorialisées par thématique et ce autant que nécessaire pour une bonne prise en compte des projets et contraintes locales.

Le Secrétaire de séance

Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu

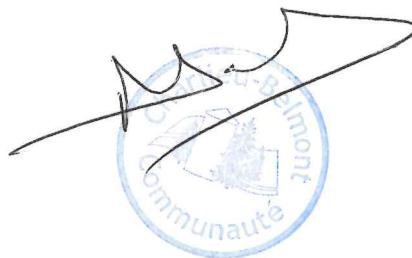
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

Publication : 29/01/2026